

Autorité cantonale de  
surveillance des fondations et  
des institutions de prévoyance  
Case postale 1123  
1211 Genève 1

A toutes les fondations de droit privé sous  
surveillance de l'ASFIP

N° dossier :  
Traité par : Jean Pirrotta  
Tél. direct : 022 907 78 78

Genève, le 30 avril 2020

## Remise des documents annuels 2019

---

Mesdames, Messieurs,

En raison des mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre l'épidémie de coronavirus et en dérogation aux dispositions statutaires, ainsi qu'aux chiffres 1 et 2 de la Circulaire « N° 2019-01 FC », le délai pour la remise des documents annuels pour l'année 2019 est exceptionnellement reporté de trois mois, soit au **30 septembre 2020**.

Il sera par la suite possible, comme chaque année, de déposer une demande de prolongation de délai au moyen du formulaire disponible sur notre site internet.

Concernant les séances du conseil de fondation, elles peuvent être tenues :

- par vidéo-conférence ou conférence téléphonique ;
- par voie de circulation, si tous les membres du conseil sont d'accord de procéder ainsi.

Le procès-verbal de la séance ou son extrait devra être transmis à l'ASFIP. Il pourra être signé par une seule personne autorisée et dûment inscrite au registre du commerce.

Ces modalités sont exceptionnellement valables même si elles ne sont pas prévues par les statuts ou par un règlement, cela jusqu'au 30 septembre 2020.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

  
Jean PIRROTTA  
Directeur